

COMMUNIQUÉ DE PRESSE MONTEA

Information réglementée

8 octobre 2024 – 8h45

Notification en vertu de l'article 15 de la Loi sur la transparence du 2 mai 2007 – nouveau dénominateur suite à l'augmentation de capital



MORE INFORMATION
www.montea.com


MONTEA
SPACE FOR GROWTH

Notification en vertu de l'article 15 de la Loi sur la transparence du 2 mai 2007

Montea annonce le nouveau dénominateur conformément l'article 15 de la Loi sur la transparence du 2 mai 2007 (**Loi sur la transparence**).

Suite à l'augmentation de capital en numéraire dans le cadre du capital autorisé avec droit d'allocation irréductible, 2.298.363 actions nouvelles ont été émises aujourd'hui.

Les nouvelles actions ont été émises avec coupon n° 28 et suivants attachés, qui donnent droit à un dividende dès le 1 janvier 2024. Les actions nouvelles participeront donc aux résultats de l'exercice 2024 en cours et les exercices suivantes.

Le 8 octobre 2024, après la clôture de l'augmentation de capital le capital souscrit de Montea s'élève à 468.405.095, représenté par 22.983.634 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles ou des actions sans droit de vote donnant droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'assemblé générale des actionnaires, et ces actions représentent donc le dénominateur aux fins de notifications prévues dans le cadre de la Loi sur la transparence (c'est-à-dire les notifications en cas d'atteinte, de dépassement ou le tombé sous les seuils applicables). Outre les seuils légaux de 5% et des multiples de 5%, l'article 9 des statuts de Montea prévoit un seuil supplémentaire de 3% en application de la Loi sur la transparence.

Les 2.298.363 actions nouvelles Montea qui ont été émises aujourd'hui sont admises sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et Euronext Paris sous le même code ISIN-code que les actions Montea existantes (BE0003853703).

Ces informations, ainsi que la structure d'actionnariat sont disponibles sur le site web de Montea (<https://montea.com/investor-relations/fr/shareholder-structure>).

A PROPOS DE « DE L'ESPACE POUR GRANDIR » [SPACE FOR GROWTH] de MONTEA

Montea NV est une société immobilière de droit belge cotée en bourse (GVV/SIR) spécialisée dans l'immobilier logistique en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. L'entreprise est un acteur de premier plan sur ce marché. Montea offre à ses clients les surfaces dont ils ont besoin pour se développer, en proposant des solutions immobilières polyvalentes et innovantes, permettant à Montea de créer de la valeur pour ses actionnaires. Au 30 juin 2024, le portefeuille immobilier de Montea comprend une surface locative totale de 1 926 268 m², répartie sur 97 sites. Montea NV est cotée sur Euronext Bruxelles (MONT) et Euronext Paris (MONTP) depuis fin 2006.

CONTACT PRESSE

inna.maslova@montea.com | +32 53 82 62 62

PLUS D'INFO

www.montea.com



Disclaimer

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER EN TOUT OU EN PARTIE AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU ROYAUME-UNI, EN SUISSE, AU JAPON, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU EN AFRIQUE DU SUD.

Ce document ne constitue ni une offre de vente ni une invitation à une offre d'achat des actions, ou des droits y afférents, de Montea SA (la « Société », ces actions et droits étant conjointement désignés comme les « Titres »). Une offre d'acquisition de titres sera faite, et chaque investisseur doit prendre sa décision d'investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus qui sera mis à la disposition du public dans le cadre de l'offre proposée. Dès qu'ils seront généralement disponibles, des exemplaires du prospectus pourront être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société ou sur celui d'Euronext. Ce document n'est pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus (tel que défini ci-dessous) en relation avec l'offre. Ces informations ne constituent pas une demande de versement d'argent, de titres ou de toute autre contrepartie et, si elles sont envoyées en réponse aux informations contenues dans le présent document, elles ne seront pas acceptées. Cette annonce contient des déclarations qui sont ou peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, notamment les mots « croire », « estimer », « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « continuer », « anticiper », « prévoir », « ambition », « possible », « prédir », « projeter », « s'efforcer », « vouloir » ou « devoir », et elles comprennent des déclarations de la Société sur les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature même, les déclarations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis qu'aucune de ces déclarations prévisionnelles ne constitue une garantie de résultats futurs. Les résultats réels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. La Société n'assume aucune obligation de publier des mises à jour ou des modifications de ces déclarations prospectives, à moins qu'elle ne soit légalement tenue de le faire.

Toute offre de titres couverte par la présente annonce est adressée et destinée exclusivement aux personnes des États membres de l'Espace économique européen (« EEE »), AUTRES QUE LA BELGIQUE, qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de titres ou en vue de l'admission de titres à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive 2003/71/CE (le « Règlement Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »), ou les autres investisseurs de ce type qui ne constituent pas une offre au public telle que définie au sens de l'Art. 3.1 du Règlement Prospectus.

En outre, ce document est distribué et est uniquement destiné (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni et (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont (A) des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2 du Règlement Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129) tel qu'il fait partie de la législation de l'UE retenue telle que définie dans la Loi de 2018 sur le retrait de l'Union européenne et (B) soit (a) des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) de l'Ordonnance de 2005 du Financial Services and Markets Act 2000 (Promotion financière) telle qu'amendée (l'« Ordonnance »), (b) des « high net worth companies » (sociétés à valeur nette élevée), (c) d'autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée, relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié) peut autrement être légalement communiquée ou peut être incitée à être communiquée (toutes ces personnes visées aux points (a) à (d) ci-dessus étant collectivement désignées comme les « personnes concernées »). L'offre de titres couverte par le présent document ne sera disponible que pour les personnes concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de titres ne sera conclu qu'avec ces personnes. Les personnes qui ne sont pas des personnes concernées ne doivent pas agir ou se fonder sur ce document ou son contenu.

Aucune offre de titres ou de droits n'a été ou ne sera faite au public en Suisse au sens de l'article 652a ou de l'article 1156 du code civil suisse ou au sens des exigences de publicité pour les prospectus de cotation en vertu des articles 27 et suivants du règlement de cotation de la SIX ou du règlement de cotation de tout autre système de négociation réglementé en Suisse. En Suisse, ces informations s'adressent uniquement aux personnes qualifiées de « clients professionnels » au sens de l'article 4 de la loi suisse sur les services financiers (Finanzdienstleistungsgesetz) du 15 juin 2018, telle que modifiée (la " LSFIn "), conformément à l'exemption de prospectus de l'article 36(a) de la LSFIn (ces personnes, les " Clients Professionnels "). Toute activité d'investissement à laquelle ce document se rapporte n'est disponible que pour les Clients professionnels et n'est menée qu'avec eux. Les personnes qui ne sont pas des clients professionnels ne doivent pas agir ou se fier à ce document ou à son contenu.

La distribution de ce document dans d'autres juridictions peut être restreinte par la loi et les personnes qui entrent en possession de ce document doivent être conscientes de ces restrictions et s'y conformer. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois de cette autre juridiction. En acceptant ce document, vous acceptez d'être lié par les restrictions susmentionnées.

Ce support écrit n'est pas destiné à être distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud, ou à toute personne située dans ces pays. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de titres à la vente en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

Les titres ne peuvent être offerts ou vendus en Australie, au Canada, au Japon, ou en Afrique du Sud, à moins qu'ils ne soient nominatifs en vertu des lois applicables ou qu'ils ne fassent l'objet d'une exemption d'enregistrement. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'offre en Australie, au Canada, au Japon, ou en Afrique du Sud, ni de faire une offre publique de titres en Australie, au Canada, au Japon, ou en Afrique du Sud.

Ce document ne peut être utilisé comme base d'un accord ou d'une décision d'investissement. L'acquisition d'investissements couverts par ce document peut exposer l'investisseur à un risque important de perte de la totalité du montant investi. Les personnes qui envisagent d'effectuer de tels investissements doivent consulter un professionnel qualifié, spécialisé dans le conseil sur ce type d'investissements. Ce document ne constitue pas une recommandation concernant les titres qui y sont mentionnés.

Cette annonce n'est pas destinée à être publiée ou distribuée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique. Cette annonce ne constitue pas une offre de titres à la vente aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas nominatifs en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières (Securities Act) de 1933, telle que modifiée, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement applicable. Aucune offre publique de titres n'est faite aux États-Unis.